



**DDI DDT(M) - DDPP  
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnolet CEDEX  
01 48 18 88 29 • [unsa-fp@unsa.org](mailto:unsa-fp@unsa.org) • [www.unsa-fp.org](http://www.unsa-fp.org)



Paris, le 22 mai 2019

## Déclaration Liminaire

### CHSCT des DDI du 22 mai 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Cette réunion se tient à un moment très particulier de notre histoire institutionnelle, administrative, sociale où l'horizon professionnel des personnels s'assombrit un peu plus tous les jours et où les maîtres mots sont fusion-suppression-transformation-restructuration.

Pour ce premier CHSCT de la mandature 2018-2022, l'UNSA tient à réaffirmer son attachement à cette instance. Le projet de Loi de transformation de la fonction publique prévoit sa suppression. Or le CHSCT contribue à la protection de la santé et de la sécurité des agents de la Fonction Publique ainsi qu'à l'amélioration de leurs conditions de travail. Choisir sa disparition c'est, au-delà d'une grave atteinte aux droits des agents publics, ne pas tenir compte des alertes que nous portons quant aux risques liés aux situations anxiogènes que vivent les agents depuis au moins une décennie. C'est aussi nier les changements de l'organisation du travail, son intensification, les effets du numérique et ainsi diminuer les obligations des employeurs publics en termes de protection de la santé des agents.

En effet, les réformes successives occasionnent un stress permanent pour toutes les communautés de travail des DDI.

Depuis leur création, les réorganisations, les baisses d'effectifs, les questionnements récurrents sur l'avenir des DDI, les modifications des missions ou des emplois ne cessent de créer des partitions au sein de ces communautés de travail et génèrent souvent une situation d'angoisse.

La création des futurs SG communs est une fois de plus source d'inquiétude et d'incompréhension qui vient s'ajouter à cette ambiance négative. Le potentiel transfert d'office des effectifs des SG actuels au Ministère de l'Intérieur, sans garantie de retour dans le ministère d'origine est générateur d'angoisses, notamment sur le déroulement de carrière. De même, outre une perte de compétences en cas de mutations préventives, il provoquerait une perte d'identité et d'intérêt pour les missions exercées. Cette restructuration aura donc comme résultat immédiat, la désorganisation des services et son corollaire : la dégradation de la qualité de vie au travail.

Cette réforme à marche forcée des SGC va être à l'origine de nouveaux chantiers alors même que la feuille de route de la précédente mandature n'est pas terminée.

A titre d'exemple, le sujet du télétravail reste d'actualité et force est de constater que dans de nombreuses situations l'administration ne joue pas le jeu. Beaucoup de collègues se voient accorder une journée de télétravail, rarement deux journées et exceptionnellement trois. Certains de ces collègues se voient refuser l'accès au télétravail alors même que cette solution est préconisée par le médecin du travail.

Et ne parlons même pas des personnes en situation d'handicap ! Pour l'UNSA, ceci est inacceptable !

La médecine de prévention doit également être traitée de manière prioritaire. A l'aube d'une grande réforme au sein de la fonction publique, il est indispensable que les DDI soient dotées de médecins qui puissent être un soutien pour le personnel.

De la même manière, il est indispensable de rappeler aux structures le fonctionnement des comités médicaux et des commissions de réforme. De plus, ces instances peinent à recruter des médecins pour siéger dans ces formations médicales.

Parmi les autres sujets non aboutis, l'UNSA réitère sa demande de travailler sur l'imputabilité de la maladie de Lyme et ses affections connexes.

De plus, la formation des membres CHSCT de ce comité doit être rapidement mise en place et doit comprendre une formation spécialisée pour les problématiques dédiées aux DDI.

Cette déclaration liminaire ne saurait énumérer l'ensemble des sujets et des enjeux de santé et de sécurité, plus que jamais prégnant dans cette ère où l'action précipitée du gouvernement est source de tumultes et d'inquiétudes. Afin de protéger les agents de la fonction publique, dont le bien-être au travail est mis en péril par les nombreuses annonces incertaines relatives à l'OTE et par le projet de réforme de la fonction publique, l'UNSA continuera de s'opposer à la remise en cause des principes mêmes de la fonction publique ainsi qu'à l'attaque portée aux syndicats visant à limiter considérablement leur rôle et leur capacité d'intervention.

L'UNSA s'érigera ainsi avec force et vigueur contre tout ce qui pourrait nuire aux conditions d'hygiène et de sécurité des agents, et portera avec une grande ténacité les nombreux sujets d'amélioration de la qualité de vie au travail